



N°8 / JANVIER 2020

GRATUIT

Eaux & Forêts

Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire

LA CÔTE D'IVOIRE ADOpte UN NOUVEAU CODE FORESTIER

ACTUALITÉ

**SAUVEGARDE DE LA FORÊT : BIENTÔT UNE
TABLE RONDE**



FOCUS

LE NOUVEAU CODE PROMULGUÉ



DOSSIER

OPÉRATION 1 JOUR, 1 MILLION D'ARBRES



SOURCE DE VIE

**Protège
de la chaleur**
(il apporte des
zones d'ombre ; c'est
un réducteur de
températures)

**Lutte
contre
l'érosion**
(il fixe les
sols, filtre et
retient
l'eau)

Refuge
(habitat
pour diverses
espèces
animales)

**Séquestre
du carbone**
(il retient plus de carbone qu'il
n'en libère dans l'atmosphère.
Considéré comme un puits de
carbone ou puits CO₂ il absorbe
du carbone en circulation dans la
biosphère et contribue à diminuer
la quantité de CO₂ atmosphérique.

Il purifie l'air.

Les arbres ralentissent le
réchauffement climatique
en stockant le CO₂ émis
par l'Homme dans
l'atmosphère)

**Conserve
la biodiversité**
(les arbres et
les forêts abritent
la biodiversité
des espèces et
des organismes
vivants)

**Barrière
naturelle**
(lutte contre les
vents, les marées et
sert de haie naturelle
par l'atténuation de
bruits)

LE NOUVEAU CODE FORESTIER

ATTENDU DE LONGUE DATE, DÉSORMAIS EN VIGUEUR

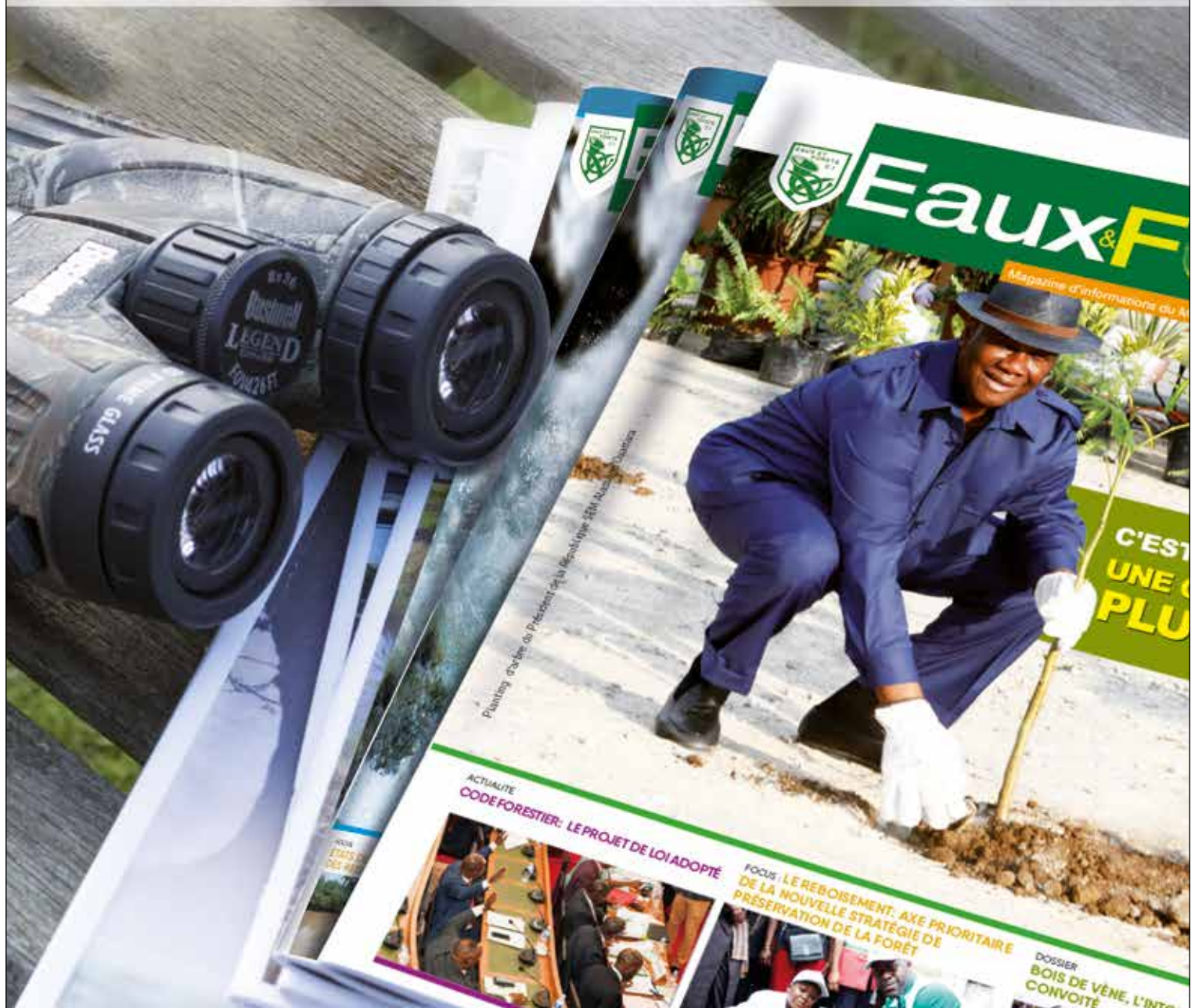
Le gouvernement a élaboré en 2018 une nouvelle politique de gestion forestière dont l'objectif est de reconstituer 3 millions d'hectares de forêt d'ici à 2030. Pour ce faire, il a arrêté un plan de reboisement qui prévoit le planting d'environ 35000 hectares d'arbres par an. S'inscrivant dans une politique de développement durable, plusieurs actions ont été engagées au plan institutionnel. Parmi celles-ci, l'adoption de nouveau code forestier. Ce nouveau code définit le cadre juridique de la gestion de la forêt. Il comprend neuf (09) Titres, quatorze (14) Chapitres et cent neuf (109) Articles contre cent cinquante-deux (152) pour celui de 2014.

Il a généré vingt (20) Décrets d'application et quatre (04) Arrêtés qui décrivent en détail les règles et procédures nécessaires à l'application du Code forestier. Ces textes permettront de rendre les termes de la loi plus compréhensibles pour l'ensemble des acteurs concernés, surtout en conformité avec la législation en cours. À ce jour, huit (8) décrets et un (1) arrêté ont été signés, sept (7) décrets sont en examen et les autres en élaboration en vue de construire un cadre juridique solide et cohérent. Cette étape du processus est cruciale, car ce sont des textes d'application qui garantiront l'application effective du code. La rédaction de ces textes a obéi au même processus d'élaboration du code ; à savoir une large consultation des mêmes acteurs : la société civile, le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et les autres Ministères concernés, ainsi que le secteur privé et des bailleurs de fonds.

Plus de détails seront donnés dans la rubrique "Focus" de ce magazine ainsi que de plus amples informations sur les grandes innovations de ce nouveau code. Dans une interview, le Premier Responsable des Eaux et Forêts explique l'importance de ce cadre juridique. La rubrique "Actualité" fait un laïus sur la participation du MINEF au SARA et la cérémonie de lancement de la table ronde à laquelle participeront les bailleurs de fonds sur la forêt. Le "Dossier", quant à lui est consacré à l'opération "1 jour, 1 million d'arbres" qui a connu un franc succès.



Alain-Richard DONWAHI,
Ministre des Eaux et Forêts



SOMMAIRE

- 6 — ACTUALITÉ** — SARA 2019: JOURNÉE FOCUS : LES AVANCÉES DU MINISTÈRE PRÉSENTÉES AUX PARTENAIRES • HACKATHON DU SARA 2019 LE MINISTRE ALAIN-RICHARD DONWahi PLAIDE POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE • LE COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE DU PIDACC/BN ADOPTE UN BUDGET DE PLUS DE TROIS MILLIARDS POUR L'EXERCICE 2020 • BSSI : DERNIÈRE ÉTAPE DU RECRUTEMENT • PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 DU MINEF • TABLE RONDE SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE • 7ÈME ÉDITION DU FORUM DU CACAO • INDICE DE GOUVERNANCE FORESTIÈRE • TABLE RONDE DE L'INITIATIVE ALLEMANDE POUR LE CACAO DURABLE
- 12 — FOCUS** — LE NOUVEAU CODE FORESTIER POUR LEVER LES AMBIGUÏTÉS INTRODUITES DANS LE CODE DE 2014 • LES DÉPUTÉS SE POSENT EN DÉFENSEUR DE LA FORÊT • LA NOUVELLE LOI SUR LE CODE FORESTIER EST ENTRÉE EN VIGUEUR • DEFINITION DES CONCEPTS • PLUSIEURS TEXTES EN COURS D'ELABORATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE
- 22 — DOSSIER** — 1 JOUR, 1 MILLION D'ARBRES • LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DONNENT LE COUP D'ENVOI • CÉRÉMONIE OFFICIELLE 1 JOUR, 1 MILLION D'ARBRES • LA TASK FORCE UN FACTEUR DE RÉUSSITE DE L'OPÉRATION • 2 TECHNIQUES INNOVANTES POUR SAUVER LE PLANTING • LIBRE OPINION : 1 JOUR UN MILLION D'ARBRES UN SUCCÈS À RÉÉDITER
- 36 — LES BREVES**
- 40 — VIE DU MINISTÈRE** — VOEUX DU MINISTRE POUR LE NOUVEL AN



Eaux&Forêts

Directeur de publication : Alain-Richard Donwahi

Rédactrice en chef : Dorcas Kadja

Comité de rédaction : Mariétou Djiibo N'zi, Jean François Curtis, Colonel Mé Martial, Préfet Youssouf Traoré, Herman AMAN, Colonel Konaté Bassimori, Colonel Kouassi Lucien, Colonel AKE Abroga Jérôme

Crédit photos : Niamien Gérard, SERCOM

Site internet : www.eauxetforets.gouv.ci

Facebook : Ministère des Eaux et Forêts-RCI

Tweeter : @MINEF-CI

Youtube : Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire





SARA 2019: JOURNÉE FOCUS

LES AVANCÉES DU MINISTÈRE PRÉSENTÉES AUX PARTENAIRES

Le Ministre des Eaux et Forêts a présidé dans le cadre du Sara, le 26 novembre 2019, la journée focus de son département ministériel. Elle avait pour thème : « *Face aux changements climatiques et dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, quelles innovations technologiques pour une gestion durable des ressources forestières, fauniques et eau ?* ». Le SARA est une plate-forme unique en Afrique où les acteurs du monde agricole, nationaux comme internationaux, se retrouvent tous les deux ans, pour aborder les questions majeures liées au développement des productions agricoles, animales, halieutiques et forestières en vue du partage d'expériences. Pour le Ministère des Eaux et Forêts, le SARA est également une belle opportunité.

En effet, le Ministère a profité de ce salon pour exposer à ses partenaires ainsi qu'à la population, les avancées enregistrées en matière de gestion des ressources naturelles que sont la forêt, la faune et les ressources en eau.

A l'issue de la cérémonie d'ouverture, des pannels et des conférences ont été organisés. Le stand institutionnel a connu une ambiance particulière avec la prestation d'artistes, des animations woyo et la distribution des plants. Les visiteurs venus de partout ont pris d'assaut le stand où ils pouvaient esquisser des pas de danse dans la forêt miniature créée à l'occasion. ■

HA



Photo de famille

INÉDIT : 6 COLONELS-MAJORS NOMMÉS AUX EAUX ET FORETS

Le dernier Conseil des Ministres de l'année 2019 s'est tenu à Yamoussoukro, capitale politique ivoirienne. Plusieurs nominations ont été faites au cours de cette rencontre hebdomadaire du gouvernement. Au titre des mesures individuelles, des officiers de l'armée ivoirienne ont été promus.

Au titre du Ministère des Eaux et Forêts ; Le Conseil a adopté six (06) décrets portant promotion au Grade de Colonel-Major Les Officiers Supérieurs des Eaux et Forêts dont les noms suivent :

- Le Colonel ME KOUAME Martial ;
- Le Colonel KADIO ADJUMANE Aimé ;
- Le Colonel ZOUZOU Epouse MAILLY ELVIRE Joëlle ;
- Le Colonel NIANZOU Baptiste Ehoussou ;
- Le Colonel Mamadou SANGARE ;
- Le Colonel Adama TONDOSSAMA.





M. Alain-Richard DONWAHI, Ministre des Eaux et Forêts

HACKATHON DU SARA 2019

LE MINISTRE ALAIN-RICHARD DONWAHI PLAIDE POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE INTELLIGENTE

Le Ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, représentant le Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly au lancement officiel du 1er Hackathon du Salon de l'agriculture et des ressources animales (SARA), le 25 novembre à Abidjan, a lancé un appel pour la promotion de l'agriculture intelligente et l'innovation technologique en Côte d'Ivoire et dans notre sous-région.

« J'invite toutes les parties prenantes, à savoir responsables politiques et administratifs, producteurs, opérateurs du secteur et membres des organisations professionnelles agricoles à œuvrer, dans une synergie d'actions, pour s'approprier les solutions et applications qui sortiront de ce concours, pour la promotion de l'agriculture intelligente et l'innovation technologique en Côte d'Ivoire et dans la sous-région », a dit Alain-Richard Donwahi, au nom du Premier Ministre Amadou Gon Coulibaly.

Convaincu que l'agriculture intelligente peut favoriser une production agricole abondante et durable, il a affirmé que les résultats de ce Hackathon SARA devraient aider à repositionner durablement la Côte d'Ivoire comme la vitrine de l'agriculture intelligente de la sous-région.

Le Hackathon SARA 2019 est une compétition de développement d'applications et de services innovants dans le domaine de l'agriculture. Il est ouvert aux jeunes dont l'âge varie entre 18 et 35 ans. Il permet de répondre aux défis identifiés dans le secteur de l'agriculture. Pour ce concours, 19 porteurs de projets issus de la Côte d'Ivoire et du Niger étaient en lice et les trois meilleurs projets ont été retenus.

Les Ministres Kobenan Kouassi Adjoumani de l'Agriculture et du Développement Rural, et Moussa Dosso des Ressources Animales et Halieutiques étaient présents à cette cérémonie.

HA



Les récipiendaires

DES AGENTS DU MINEF DÉCORÉS

Le 1er décembre 2019, à la clôture du SARA, neuf agents ont été décorés dans l'Ordre du mérite agricole.

Ainsi, ont été faits Officiers, Col Elvire Mailly Zouzou, DGFF et Col N'Tayé Kouassi, DREF de Yamoussoukro. comme Chevaliers ce sont : Col Mamadou Soro, Cdt Yvette Nassé Ouattara, Cne Joachim Zogbeu, Cne Arthur Koné, Cne Barthélemy Kacou, Lt Amadou Coulibaly et Adjt Raymond Edoukou Kouamé. ■

LE COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE DU PIDACC/BN ADOPTE UN BUDGET DE PLUS DE TROIS MILLIARDS POUR L'EXERCICE 2020



Les membres du comité national de pilotage du Programme Intégré et d'Adaptation au Changement Climatique dans le

Bassin du Niger (Pidacc/bn) se sont retrouvés le 9 novembre 2019 au 13^{ème} étage de la Tour A, au cabinet du Ministère des Eaux et Forêts. Ils

ont adopté le Plan de travail et le budget annuel (PTBA) de l'année 2020.

C'est un budget de trois (3) milliards 465 millions, que le Colonel Kouassi Martin, Coordonnateur National du programme, a présenté aux membres du Comité national de pilotage. Ce budget court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Selon lui, l'objectif sectoriel du programme est de contribuer à l'amélioration de la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et à l'amélioration des conditions de vie des populations. ■

EG

BSSI : DERNIÈRE ÉTAPE DU RECRUTEMENT



Vue des candidats

Le 16 décembre 2019 a débuté la dernière étape du test de recrutement de la BSSI (Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention) avec les candidats retenus à l'issue de la visite médicale approfondie. Les épreuves de cette ultime étape étaient la natation, la course d'endurance et le test de puissance (APTGS : Abdo, pompe, traction, grimpé et squat). Ces épreuves ont marqué la fin du processus de recrutement qui s'est achevé le jeudi 19 décembre 2019.

EG

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2020 DU MINEF



Le Ministre des Eaux et Forêts et la Directrice des Affaires Administrative, Financière et du Patrimoine

Le 21 novembre 2019, Le Ministre Alain-Richard Donwahi aux côtés du Ministre auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État a présenté le budget qui a tenu compte des grandes ambitions du Ministère à recouvrer le couvert forestier.

MD



Le Ministre Donwahi entouré des partenaires

TABLE RONDE SUR LE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Le 3 octobre 2019, il s'est tenue à l'auditorium de la primature la cérémonie officielle de lancement de la table ronde.

La table ronde rassemblera les bailleurs de fonds bilatéraux, le secteur privé et le gouvernement de Côte d'Ivoire pour des échanges, des interactions et des dialogues devant aboutir à une annonce de financements de ce projet par les partenaires sollicités.

La cérémonie de lancement a été rehaussée de la présence des Ministres Sidi Touré et Claude Isaac Dé, et des partenaires techniques et financiers dont l'Agence française de développement (AFD) et la World cocoa foundation (WCF).

Elle a été une occasion pour les autorités ivoiriennes de démarrer la mobilisation des parties prenantes autour de la vision de restauration et de préservation des forêts de Côte d'Ivoire.

Les acteurs impliqués ont été informés de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des forêts (SPREF), de même que l'opinion nationale et internationale sur la mobilisation de financement de cette stratégie. Par ailleurs, les préparatifs devant aboutir à la tenue de la table ronde de mobilisation des ressources ont été lancés officiellement par le Ministre de tutelle. ■

UNE TABLE RONDE POUR SAUVER LA FORÊT

La Côte d'Ivoire va organiser au cours de cette année 2020 une table ronde avec pour objectif de freiner la déforestation qui menace la stabilité climatique de la région. Cette table ronde vise à mobiliser 616 milliards de FCFA (près d'un milliard d'euros) pour financer sur la période 2020- 2030 la nouvelle stratégie forestière en Côte d'Ivoire.

La nouvelle politique forestière ivoirienne destinée à recouvrer "six millions d'hectares en 2030 et huit en 2045" englobe la réhabilitation, le reboisement et l'agroforesterie pour utiliser moins de terre. Outre les bailleurs de fonds internationaux, les industries chocolatières seront parties prenantes de ce programme. ■



Photo de famille



7^{ÈME} ÉDITION DU FORUM DU CACAO : LA CÔTE D'IVOIRE PREND UNE PART ACTIVE

Monsieur le Ministre Alain-Richard Donwahi entouré de Messieurs Aly Touré, Représentant Permanent auprès des Organisations Internationales de Produits de Base, et Yves Brahima Koné, Directeur Général du Conseil du Café-Cacao

En sa qualité de premier pays producteur mondial de cacao, la Côte d'Ivoire prend une part active dans le déroulement de cet événement majeur pour l'économie cacaoyère mondiale.

La Côte d'Ivoire a été de ce fait invitée par l'Association européenne du cacao à participer au Forum européen du cacao du 17 au 19 septembre 2019 à Lisbonne au Portugal. Les échanges ont porté sur les enjeux et défis nouveaux du développement durable du cacao, dont la problématique de déforestation liée

à la cacaoculture. Le Ministre Alain-Richard Donwahi a officiellement ouvert le Forum en compagnie de M. Steven Retzlaff, Président en exercice de l'Association européenne du cacao et responsable mondial pour le cacao à Barry Callebaut. ■

JYK

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Séance de travail du Ministre représentant le MINEF

En visite de travail le 09 décembre 2019 à Madrid (Espagne), le Ministre des Eaux et Forêts a eu une série de rencontres avec respectivement Messieurs Tomas Anker CHRISTENSEN, Ambassadeur du Danemark pour le Climat ; Atle HAMAR, Secrétaire d'Etat norvégien à l'Environnement et au Climat et Yannick GLEMAREC, Directeur Exécutif du Fonds Vert pour le Climat.

Les échanges ont porté sur l'engagement du Gouvernement ivoirien à lutter contre le changement climatique. L'organisation de la prochaine table ronde de mobilisation des financements de la politique forestière a été abordée.

Les discussions se poursuivront dans le cadre de la coopération avec le Danemark et la Norvège. Le Directeur Exécutif du Fonds Vert Climat a, quant à lui, assuré de sa disponibilité à accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de sa Politique forestière. ■

JYK

INDICE DE GOUVERNANCE FORESTIÈRE



Signature de la convention

Le Ministère des Eaux et Forêts a procédé le 23 octobre 2019, à la formalisation d'un partenariat avec l'agence de notation Bloomfield Investment

pour le développement de son indice de gouvernance. L'indice de gouvernance du secteur des Eaux et Forêts est un outil de mesure de la performance du ministère dans les domaines de la transparence, l'intégrité, la responsabilité et l'éthique (TIRE).

Cette initiative est la première du genre et se caractérise par son volontarisme, son innovation et son indépendance. En effet, l'exécution de la politique forestière nécessite une rigueur et un respect des bonnes pratiques en matière de bonne gouvernance. Cet événement louable s'inscrit dans la dynamique de révolution du secteur des Eaux et Forêts initiée par le Ministre Alain-Richard Donwahi dès son arrivée au Ministère. ■

JFC

PARTICIPATION DE LA CÔTE D'IVOIRE A LA TABLE RONDE DE L'INITIATIVE ALLEMANDE POUR LE CACAO DURABLE



2ème à partir de la gauche, Col. AKE ABROBA Jérôme représentant le MINEF

Dans le cadre de la plus grande Foire Internationale de l'Industrie alimentaire (ANUGA) tenue du 5 au 9 octobre 2019 à Cologne en Allemagne, l'Initiative allemande pour le cacao durable (GISCO) a organisé une table ronde sur le thème : "Chaînes de valeur zéro déforestation –

comment concilier la culture du cacao et la conservation des forêts?". Cette table ronde avait pour objectif de discuter des activités et rôles des différentes parties prenantes dans le cadre d'une chaîne de valeur de cacao zéro déforestation. Elle a eu lieu le lundi 07 octobre 2019.

Invitée à participer à ce panel, la Côte d'Ivoire y était représentée par le Colonel AKE Abroba Jérôme, Directeur Général Adjoint des Forêts et de la Faune qui, dans ses propos liminaires, a résumé la stratégie de notre pays en matière de lutte contre la déforestation.

En marge de cette rencontre, le représentant de la Côte d'Ivoire a, à l'invitation de la GIZ et de la BMZ, présenté à Bonn (Allemagne) le 8 octobre, la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts ainsi que ses outils de mise en œuvre ; notamment le nouveau code forestier, en mettant surtout en relief les innovations qu'il apporte. Il faut noter que l'Initiative allemande pour le Cacao Durable (GISCO) est une initiative conjointe du Gouvernement Fédéral allemand, de l'industrie allemande de la confiserie, du commerce de détail allemand et de la société civile. ■

DK



FOCUS

**LE NOUVEAU CODE FORESTIER
POUR LEVER LES AMBIGUÏTÉS INTRODUITES
DANS LE CODE DE 2014**



LOI ISSUE D'UNE LARGE CONCERTATION

Généré par la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts dont il constitue, avec la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts les deux principaux outils de mise en œuvre, le code forestier de 2019 a été promulgué par SEM le Président de la République le 23 juillet 2019.

Cette loi, faut-il le rappeler, a été élaborée suivant une approche multi-acteurs inclusive, prenant en compte à chaque étape, les préoccupations des différentes parties prenantes que sont les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les différentes composantes de l'Organisation de la Société Civile (OSC) dont les ONG, les Administrations Publiques et Parapubliques, la Chambre des Rois et Chefs traditionnels, etc. Elle est donc le fruit d'une large consultation.

Il faut noter, par ailleurs, que dans le processus d'adoption de cette loi ; pour la première fois, une mission parlementaire a été organisée aussi bien dans les forêts de Yaya, Yapo-Abbé et Bebasso, que dans certains villages riverains du 11 au 14 juin 2019 afin de permettre aux députés de constater de visu l'état des forêts, de cerner les préoccupations des populations riveraines et surtout, de mieux appréhender les nouvelles approches développées par le Ministère des Eaux et Forêts.

LES DÉPUTÉS SE POSENT EN DÉFENSEURS DE LA FORÊT

En prélude à l'adoption de la nouvelle loi portant code forestier par l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, le ministère des Eaux et Forêts a présenté aux parlementaires le niveau de conservation et de dégradation de nos forêts tant dans le domaine rural que dans les Forêts Classées. Ces explications ont permis de mieux appréhender le concept de gestion différentielle des forêts tel qu'énoncé dans la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts PPREF. Ainsi donc, une visite a été organisée du 11 au 14 juin 2019 dans les forêts classées de :



• YAYA (ALÉPÉ)



• YAPO ABBE (AZAGUIÉ)



• BEBASSO (AZAGUIÉ)



• LA SAP DE LA ME (ADZOPÉ)

LE NOUVEAU CODE FORESTIER VOTÉ



Présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale

Après son adoption par le gouvernement le 30 janvier 2019, le Ministre Alain-Richard Donwahi a défendu le jeudi 20 juin, le nouveau code devant les députés.

En prélude à la présentation du projet de loi, le Ministre des Eaux et Forêts a présenté la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts qui a induit ce nouveau code forestier.

Trois grandes innovations ont été apportées au code forestier de 2014. Ce sont les concepts d'Agro-Forêt, de Gouvernance forestière, et d'observation indépendante.

Le Ministre a reçu les félicitations de la commission pour son brillant exposé et les encouragements pour sa détermination à recouvrer le couvert forestier détruit.

A l'issue des échanges et quelques amendements faits, les membres de la Commission de la Science, de la Recherche, de la Technologie et de l'Environnement ont voté la loi portant nouveau Code forestier ivoirien. ■

HA

LA NOUVELLE LOI SUR LE CODE FORESTIER EST ENTRÉE EN VIGUEUR



La nouvelle loi N°2019 - 675 portant code forestier est entrée en vigueur suite à sa promulgation par le Président de la République le 23 juillet dernier. Adoptée par le gouvernement le 30 janvier 2019, elle a été votée à l'Assemblée nationale le 20 juin 2019 avec l'ambition de donner « un coup d'accélérateur » à la mise en œuvre de la Politique forestière.

Selon les autorités ivoiriennes, face à l'accélération persistante de la dégradation des forêts et aux nouveaux enjeux de la gestion durable de ces ressources, il était plus qu'urgent de renforcer le code forestier de 2014. Ce nouveau code devrait permettre, en effet, de lever les ambiguïtés introduites dans la classification des forêts telles qu'exposées dans le Code de 2014. Il définit un cadre favorable pour permettre à l'Etat dans une approche participative et multi acteurs de gérer de manière durable les forêts ivoiriennes et partant mettre en œuvre la Politique de

Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts. Adoptée par le gouvernement ivoirien en 2018, elle prend en compte les engagements internationaux en matière de préservation de l'environnement, de lutte contre le changement climatique ainsi que la nécessité de poursuivre le développement socio-économique du pays, à travers les secteurs de l'agriculture et de l'industrie du bois. Pour sa concrétisation, cette politique forestière a été traduite en une Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), assortie d'un plan d'actions opérationnelles. Elle a été élaborée avec la participation des principaux acteurs et parties prenantes ; notamment les Ministères techniques, les PTF, les Organisations de la Société civile, les collectivités locales et le secteur privé.

Ce processus couvrira la période 2019-2030 et nécessitera la mobilisation d'un budget minimum de 616 milliards de F CFA, dont 37% seront consacrés à la mise en

œuvre de programmes et projets publics et 63% attendus du secteur privé (incluant les PPP).

L'implication effective de l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Côte d'Ivoire, ainsi que de toutes les parties prenantes nationales que sont les administrations publiques, les collectivités territoriales, les collectivités rurales, le secteur privé, les ONG, les structures de recherche, etc., est nécessaire pour une mise en œuvre de cette politique.

Cette stratégie, dont le coût est estimé à 616 milliards de FCFA (939 millions euros), et l'application de la nouvelle loi devraient mettre fin à la déforestation et permettre le relèvement du taux de couverture forestière nationale à 20% à l'horizon 2045. ■

DK

UN CADRE FAVORABLE POUR PERMETTRE À L'ETAT DANS UNE APPROCHE PARTICIPATIVE DE GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS IVOIRIENNES



Avec le nouveau code ,
le secteur privé pourra
contribuer efficacement
à réhabiliter les forêts
par le reboisement et
l'agroforesterie, aux côtés
de l'Etat



Le Ministre des Eaux et Forêts Alain-Richard Donwahi

Le 25 octobre 2019, après la promulgation de la loi portant code forestier, le Ministre des Eaux et Forêts s'est prêté aux questions du service communication en vue d'apporter des clarifications sur le code forestier. Il a également situé la place prépondérante du secteur privé dans la mise en œuvre de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF).

La nouvelle loi forestière a été adoptée par l'Assemblée nationale. Elle est entrée en vigueur depuis le 23 septembre. Quelles en sont les innovations majeures ?

La nouvelle loi forestière en vigueur a été promulguée par le Président de la République.

Cette loi permet une bonne mise en œuvre de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF). Elle apporte aussi des clarifications sur des notions comme la « propriété de l'arbre ; des notions nouvelles comme « agro forêts », « concessions forestières », etc.

En son article 2, elle fixe les règles relatives à la gestion durable des forêts.

Elle vise notamment à :

- Renforcer, au profit des générations présentes et futures, la contribution du secteur forestier au développement durable par la promotion des fonctions environnementales, socio-économiques et culturelles des ressources forestières ;
- Préserver et valoriser la diversité biologique et contribuer à l'équilibre des écosystèmes forestiers et

autres écosystèmes associés ;

- Promouvoir la participation active des populations locales, des Organisations Non Gouvernementales et des associations à la gestion durable des ressources forestières pour l'amélioration de leurs revenus et de leurs conditions de vie, par la prise en compte, en matière forestière de leurs droits individuels et collectifs qui découlent des coutumes, de la loi portant Code foncier rural, de la présente loi ainsi que par la vulgarisation de la politique forestière ;
- Promouvoir la création des forêts communautaires, des forêts des collectivités territoriales, des forêts des personnes physiques et des personnes morales de droit privé ;
- Valoriser les ressources forestières par une transformation plus poussée du bois et une meilleure rentabilité des produits forestiers ;
- Favoriser la constitution d'un taux de couverture forestière représentant au moins 20% de la superficie du territoire national ;
- Promouvoir une culture éco-citoyenne.

Comment la nouvelle loi mettra-t-elle fin à la déforestation ?

La nouvelle loi forestière découle de la Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF) adoptée par le Gouvernement le 23 mai 2018. La mise en œuvre de cette PPREF est soutenue par la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF). Cette Stratégie vise : L'amélioration de la Gouvernance Forestière ; Le renforcement de la protection des massifs forestiers résiduels dans les forêts classées et dans le domaine Rural ; La reconstitution des zones forestières dégradées en forêts classées et dans le domaine forestier rural.

La mise en œuvre de cette stratégie dont le coût est estimé à 616 milliards de FCFA (939 millions euros), et l'application de la nouvelle loi devraient mettre fin à la déforestation et permettre le relèvement du taux de couverture forestière nationale, de 11 % actuellement à 20% à l'horizon 2045.

Cet objectif tient compte également de la politique d'aménagement du territoire, des performances et objectifs des politiques agricoles nationales.

Le Concept d'agro cession offre un cadre d'intervention du privé aux côtés de l'Etat. Ce type de partenariat privé-public est-il pratiqué en Côte d'Ivoire ?

A ce jour, 2 grandes compagnies ont signé des accords avec l'Etat pour l'accompagner dans sa stratégie de réhabilitation des forêts classées dégradées ou agro forêts. Il s'agit du groupe SIAT, spécialisé dans l'hévéaculture, pour la forêt classée de Goin-Débé et du groupe OLAM pour les forêts classées de Rapides-Grah et Haute-Dodo.

D'autres compagnies sont en négociation ou en prospection avant la signature de protocoles d'accord ou de convention.

Le Ministère des Eaux et Forêts encourage ces partenariats public-privé (gagnants-gagnants) car ils offrent le cadre d'intervention du Privé aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF).

Les organismes de bienfaisance disent que la nouvelle loi donne trop de pouvoir aux entreprises de cacao, créant ainsi un monopole. Ils disent également que les agriculteurs locaux n'en bénéficieraient pas et continueraient à travailler dans de mauvaises conditions. Qu'en est-il M. le Ministre ?

La nouvelle loi ne donne pas de pouvoir « supplémentaire » aux entreprises de cacao. Elles sont invitées, comme d'autres types d'entreprises agroindustrielles, à accompagner l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie. Pour rappel, le coût de la stratégie est de 616 milliards de FCFA. Le budget prévoit 400 Mds de

FCFA pour le Secteur Public (65%) et 216 Mds de FCFA (35%) pour le Privé. Le mode d'intervention du Privé se fera principalement en partenariat public-privé. Les agriculteurs locaux tireront profit de ces partenariats. Avant le vote de la loi, les agriculteurs locaux installés illégalement dans les forêts classées ne bénéficiaient d'aucun encadrement agricole et vivaient dans des conditions précaires. Les rendements agricoles y sont donc très faibles (200 à 300 kg par hectare pour le cacao).

La nouvelle loi crée les conditions favorables pour les petits producteurs et leur permet de bénéficier de l'encadrement agricole pour l'implémentation de bonnes pratiques agricoles avec l'implication des compagnies agroindustrielles. Cet encadrement devrait permettre de doubler voire tripler les rendements et, par voie de conséquence, d'accroître leurs revenus. Par ailleurs, avec la réforme, les producteurs pourront bénéficier d'infrastructures socioéconomiques (routes, centres de santé, écoles, etc.) et améliorer ainsi leurs conditions de vie. ■

SERCOM

BON À SAVOIR

OBTENTION DE L'AUTORISATION DE REPRISE D'ACTIVITES DES PERIMETRES D'EXPLOITATION FORESTIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Le Ministère des Eaux et Forêts informe les exploitants forestiers que les autorisations de reprise d'activités des périmètres d'exploitation forestière au titre de l'année 2019 expirent le 31 décembre 2019.

Le renouvellement des autorisations au titre de l'année 2020 devra se faire par une inscription en ligne du 17 décembre 2019 au 15 janvier 2020, en cliquant sur : www.ministèredeseauxetforêts/INSCRIPTION

Les dossiers physiques des demandes et les fichiers numériques y afférents enregistrés sur une clé USB, pour l'exercice 2020, sont recevables du 17 décembre 2019 au 31 mars 2020, délai de rigueur, au service courrier du Ministère des Eaux et Forêts, sis à la Cité Administrative, Tour A, 13ème étage.

La liste des documents exigés en vue de la constitution des dossiers est à consulter en cliquant sur le lien suivant : **PIECES A FOURNIR**

DEFINITION DES CONCEPTS

01 AGRO FORÊT,

Au sens de la loi n°2019-675 du 23 juillet 2019, l'Agro-Forêt est un espace défini et délimité comme tel, par un texte réglementaire, situé dans le domaine forestier privé de l'Etat et dans lequel coexistent des plantations agricoles et des arbres forestiers.

L'Agro-Forêt fait référence aux espaces classés dans lesquels la pratique de l'agriculture est admise ; avec pour principale option, l'agroforesterie. Elle permet de disposer d'une échelle de protection plus graduée et plus adaptée à la réalité actuelle de certaines forêts du domaine forestier privé de l'Etat, caractérisée par une mixité importante de l'occupation du sol et une présence de massifs forestiers éparpillés et entourés par des activités économiques et des implantations humaines dangereuses à terme pour leur préservation. Le nouveau Code forestier donne ainsi l'occasion à tous les acteurs intéressés par la question forestière, de contribuer à la reconstitution de notre patrimoine soit par l'agroforesterie, principale option agricole dans les Agro-Forêts ; soit par le reboisement. Le décret n°2019-828 du 9 octobre 2019 portant modalités de création des Agro-Forêts indique la procédure visant à la matérialisation de cet espace, véritable révolution dans le paysage forestier national.



02 L'ORDRE PUBLIC ÉCOLOGIQUE

L'ordre public écologique : un concept pour ériger une responsabilité éthique.

Au sens de la loi, il se définit comme étant l'ensemble des règles d'intérêt général, visant à prévenir les activités susceptibles d'impacter négativement l'environnement en général et le domaine forestier national en particulier. De nombreuses études font aujourd'hui apparaître la dégradation de l'environnement comme un risque planétaire. Ainsi, même si l'environnement n'est entendu que de façon relativement restrictive comme « l'eau, l'air et le sol ainsi que les rapports de ces éléments entre eux d'une part, et avec tout organisme vivant d'autre part », on comprend que par la complexité des interactions qui existent, il est possible de porter atteinte globalement aux systèmes naturels de la terre. La dégradation d'un des éléments de cet ensemble risque de porter atteinte aux services naturels fondamentaux (épuration des sols, de l'eau ; régulation du climat, limitation des pollutions ...), mettant ainsi en péril la dynamique globale de l'écosystème terrestre.

Dans un monde en pleine croissance, marqué par une quête permanente d'un mieux-être, la prise en compte de l'Ordre Public Ecologique permet de prévenir le risque écologique.

03 LA CONCESSION FORESTIÈRE OU AGROFORESTIÈRE

La concession forestière ou agroforestière est un espace forestier délimité et concédé à une personne physique ou morale pour son aménagement ; C'est aussi le contrat par lequel une personne publique, le concédant, confie à un concessionnaire, personne physique ou morale de droit privé, la gestion d'un espace forestier ou agroforestier, pour une durée déterminée.

A la lumière de cette définition, la concession forestière ou agroforestière apparaît comme un des principaux outils par lesquels l'Etat opérationnalise l'option qu'il a prise d'ouvrir la gestion de certaines forêts de son domaine privé aux particuliers. Elle se matérialise par la signature d'une convention entre les deux parties (l'Etat et la personne morale ou la physique). Le Décret n°2019-978 du 27 novembre 2019 relatif à la concession de la gestion des forêts du domaine privé de l'Etat et des collectivités définit les modalités de sa mise en œuvre.

Avant les travaux, la forêt ou l'Agro-Forêt concédée doit être dotée d'un plan d'aménagement validé par l'Administration forestière qui en supervise l'exécution.



05 PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le paiement pour services environnementaux se définit comme étant l'ensemble des instruments incitatifs qui consiste à offrir des avantages en espèce ou en nature, en contrepartie de la mise en œuvre de pratiques favorables à la préservation de l'environnement. Les conséquences de la déforestation sont durement ressenties par tous, au quotidien ; et se manifestent par :

- Les changements climatiques (perturbation de la succession des saisons et de la pluviométrie, chocs climatiques tels que les inondations, les vagues de chaleurs inattendues...) ;
- La prolifération des zoonoses, de certaines formes de cancer de la peau et des maladies cardiovasculaires (liées à la pollution de l'air) ;
- Le coût élevé des denrées alimentaires qui deviennent de plus en plus rares ;
- Le tarissement de la nappe phréatique avec son corollaire de difficultés liées à l'approvisionnement en eau potable dans certaines zones, etc.

Devant cette situation quasi irréversible si rien n'est fait, le Gouvernement ivoirien, à travers la nouvelle Politique forestière, encourage la constitution de forêts. Chaque habitant est ainsi invité à préserver sa forêt, voire à l'étendre. Au regard des fonctions écosystémiques de la forêt qui transcendent le seul cadre du propriétaire forestier, le Paiement pour Services Environnementaux (PSE) est le mécanisme qui permet de rémunérer (en espèce ou en nature) toute personne physique ou morale qui décide de conserver sa forêt. Conserver sa forêt (qui doit être enregistrée dans ce cas) devient alors une mise en valeur.

04 L'OBSERVATION INDÉPENDANTE

L'Observation Indépendante, au regard de la loi, se définit comme étant la mission non régalienne d'observation des activités forestières et agroforestières effectuée par une organisation de la société civile en vue de recueillir et partager des informations crédibles et vérifiables sur la gestion forestière pour l'amélioration de la gouvernance forestière. En formalisant l'Observation Indépendante dans la loi, l'Administration Forestière affiche sa ferme volonté d'œuvrer, sans complaisance, à l'amélioration continue de la gouvernance forestière à travers notamment, la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption qui constituent une composante essentielle pour le succès de la nouvelle politique forestière.

Il est bon de relever que pour tirer le meilleur profit possible de cet outil, l'Administration forestière envisage la mise en place d'un Comité d'Analyse des rapports d'Observation Indépendante et d'un Comité de suivi des résolutions qui en découlent.

06 MECANISME DE PARTAGE DES BENEFICES

Ce mécanisme se définit comme étant l'ensemble des principes, modèles et processus élaborés et appliqués pour répartir les bénéfices tant monétaires que non-monétaires générés par la mise en œuvre de la nouvelle Politique forestière.

L'objectif ultime de la nouvelle Politique forestière est de permettre à notre pays, de disposer d'au moins 20% de couverture forestière. Pour y parvenir, des efforts sont attendus de tous : l'Etat, les personnes morales et physiques ; chacun est invité à constituer sa forêt.

Le mécanisme de partage des bénéfices est le principe par lequel chaque propriétaire de forêt enregistrée, va être rémunéré à la hauteur des efforts faits en termes, entre autres, de séquestration de carbone.

Col Aké ABROBA Jérôme

PLUSIEURS TEXTES D'APPLICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE

Le nouveau code a généré vingt (20) Décrets d'application et quatre (4) Arrêtés (28 textes au départ, dont certains ont été fusionnés pendant le processus de rédaction). Tous ces textes sont déjà rédigés ; neuf (9) ont été signés, sept (7) transmis au Secrétariat Général du Gouvernement et les autres en cours d'élaboration.

La rédaction de ces textes a obéi au même processus ; à savoir une large consultation des mêmes acteurs. Au titre des innovations majeures, l'on retient que le nouveau code forestier :

- **Introduit la notion d'Agro-Forêt dans le paysage forestier national ;**
- **Elargit le champ d'application de la loi aux Agro-Forêts (introduction nouvelle) et aux jardins botaniques ;**
- **Consacre une classification simplifiée des forêts, basée sur le régime de propriété ; ce qui n'est pas le cas de l'ancien code qui introduisait une double classification ; à savoir le régime de propriété et le régime de protection ;**

• **Introduit des notions nouvelles telles que :**

- **Les Agro-Forêts ;**
- **L'ordre public écologique ;**
- **La concession forestière ou agro-forestière ;**
- **L'observation indépendante.**

• **Insère au titre du champ de la définition, les notions comme : Classement de forêt , Jardins Botaniques, mécanisme de partage des bénéfices, Paiements pour services environnementaux, sciage à façon, Saisie, zone à vocation forestière, Zone humide, etc.**

Ces notions ont été intégrées au motif pour la plupart, de la mise en conformité avec la politique de l'Agro-Forêt.

De même, certaines notions telles que l'Observation Indépendante, l'Ordre public écologique et Paiements pour services environnementaux sont des innovations qui, non seulement contribuent à la bonne Gouvernance forestière ; mais aussi et surtout, permettent de tenir compte des nouvelles approches en matière de Gouvernance forestière mondiale.

Les autres innovations

Par ailleurs, cette nouvelle loi :

- Consacre l'érection de certaines forêts classées bien conservées en Parc ou Réserve ;
- Ouvre la gestion de certaines forêts du domaine privé de l'Etat aux privés à travers des conventions de concession ;
- Autorise la pratique de l'agriculture, la commercialisation des produits qui en sont issus, ainsi que la création d'établissements humains dans les Agro-Forêts qui sont également des forêts du domaine privé de l'Etat ;
- Consacre l'amélioration de la Gouvernance forestière par l'institution de l'Observation Indépendante ;
- Supprime le déclassement de forêts dans le paysage forestier national ;
- Ramène le classement de forêts et la redéfinition des limites au niveau de décret pris en Conseil des Ministres ; ce qui rend ces procédures plus flexibles en lieu et place de la voie législative imposée par l'ancien code ;
- Arrime l'exercice des droits d'usage dans les forêts classées et les Agro-Forêts aux modalités prévues dans les plans d'aménagement ;
- Elargit la qualité d'Officier de Police judiciaire à l'ensemble des Officiers des Eaux et Forêts et lève l'ambiguïté liée à la prestation de serment ;
- Exclue la possibilité de transaction pour certaines infractions et renforce les sanctions en matière de défrichement et d'exploitation frauduleuse ;
- Dissocie la propriété de l'arbre et de la forêt de celle du sol.

En somme, la loi n°2019-675 du 23 juillet 2019 portant code forestier ; puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est la parfaite illustration de la volonté de l'État de Côte d'Ivoire, à travers ces innovations significatives, renverser la tendance de la déforestation et recouvrir au moins 20% de sa couverture forestière à très court terme. ■

Col.AKE ABROBA Jérôme

Textes d'application du nouveau code forestier

N°	SIGNÉS
1	Décret n°2019-828 du 9 octobre 2019 portant modalités de création des Agro-Forêts
2	Décret n°2019-895 du 30/10/2019, portant modalités de classement de certaines forêts classées en Parcs Nationaux ou Réserves
3	Décret n°2019-896 du 30 octobre 2019 portant redéfinition des limites des Forêts Classées de Mabi et de Yaya
4	Décret n°2019-897 du 30 Octobre 2019 portant création de la réserve naturelle de Mabi-Yaya
5	Décret n°2019-977 du 27 Novembre 2019 portant procédures de classement des Forêts et des Agro-Forêts
6	Décret n°2019-978 du 27 Novembre 2019 relatif à la concession de la gestion du domaine forestier privé de l'Etat et des collectivités territoriales
7	Décret n°2019-979 du 27 Novembre 2019 portant modalités d'aménagement des Agro-Forêts, d'exploitation des plantations agricoles et de commercialisation des produits agricoles dans les Agro-Forêts
8	Décret n°2019-980 du 27 Novembre 2019 relatif à l'exploitation forestière dans le domaine forestier national
9	Arrêté n°861/MINEF/CAB du 13 décembre 2019 portant modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts et des agro-forêts
EN EXAMEN	
10	Décret relatif à l'exercice des professions de sylviculteur, d'exploitant forestier, de transformateur, de commerçant et d'exportateur/importateur de produits forestiers
11	Décret définissant les modalités de protection des forêts classées
12	Décret définissant les modalités de protection et de reconstitution des ressources forestières
13	Décret fixant les conditions de déboisement et de défrichement dans le domaine forestier national
14	Décret définissant les conditions et modalités de transformation et de commercialisation des produits forestiers
15	Décret règlementant l'utilisation des ressources génétiques à des fins scientifiques ou commerciales
16	Décret définissant le mécanisme de partage des bénéfices issus de la constitution de puits de carbone et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies forestières nationales
17	Décret fixant les modalités de gestion et d'usage des forêts de protection
18	Décret définissant les modalités de création, d'aménagement et de gestion des jardins botaniques
19	Décret relatif aux conditions d'importation, d'exportation et d'introduction de tout spécimen de plantes forestières, de semences et de ressources génétiques forestières
20	Décret portant modalité d'établissement de la nomenclature des produits forestiers commercialisés
21	Décret portant modalités d'exercice de l'observation indépendante
ARRETES	
22	Définissant les modalités et la périodicité de l'inventaire forestier national
23	Fixant les modalités de fonctionnement des unités de transformation du bois et/ ou de produits forestiers
24	Déterminant les conditions et les modalités d'enregistrement des forêts



DOSSIER

1 JOUR, 1 MILLION D'ARBRES





La politique forestière entend donner un signal fort quant à sa détermination à relever le défi de la reforestation par la conduite de l'opération dénommée « 1 jour, 1 million d'arbres », sur toute l'étendue du territoire.

Elle "est une première étape, le début de la reconquête", a déclaré le Ministre Alain - Richard Donwahi. Elle "vise à recouvrer au moins 30% du territoire national d'ici 2030". En effet, le Ministère des Eaux et Forêts, comme l'année dernière a choisi la journée de la paix le 15 novembre et le "grand carrefour de Koumassi" pour lancer l'opération "1 jour, 1 million d'arbres". Il y a quelques jours, le projet d'inventaire forestier et faunique a été présenté à la presse. Selon ses statistiques, 80 % du couvert forestier ivoirien est perdu depuis 2015. L'urgence de recouvrer le couvert forestier s'impose. Cela appelle donc à des actions vigoureuses dont le planting d'un million d'arbres. Plusieurs autorités, des collectivités décentralisées et des groupes organisés s'y sont impliqués.

L'objectif est de replanter 20 % de la superficie forestière du pays. 616 milliards de FCFA seront donc nécessaires à cet effet. Une table ronde des bailleurs de fonds est annoncée pour le premier trimestre de l'année 2020 afin de mobiliser ces fonds. Les actions pour tracer les contours d'un monde viable s'intensifient. Cette année, c'est l'opération "1 jour, un million d'arbres", l'an prochain, ce sera "1 jour, 5 millions d'arbres", a lancé le Ministre des Eaux et Forêts.

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DONNENT LE COUP D'ENVOI



Planting école Blaise Pascale



Planting école makoré

**1 MILLION D'ARBRES
POUR UN PAYS PLUS VERT**




Je plante mon arbre !
IMANE RAYESS
Présidente de la Fondation Nady Rayess.



Dans le cadre de l'opération "1 jour, 1 million d'arbres" une série de planting d'arbres a été initiée dans des écoles. Le Ministère de l'Éducation Nationale étant le partenaire privilégié du Ministère des Eaux et Forêts à travers le projet Une Ecole, 5 hectares de Forêts, c'est à juste titre que les établissements scolaires ont donné le coup d'envoi des activités. Ainsi, les élèves de l'école régionale de Treichville, Jacques Prévert, le Lycée français, et Etimoré Makoré ont planté des arbres avec le Ministre Alain- Richard Donwahi. Plusieurs partenaires ont accompagné ce planting par la mise à disposition de plants. Ce sont des milliers de plants qui ont été octroyés par les partenaires aux écoles pour cette opération.

Ces partenaires se sont engagés à accompagner la Côte d'Ivoire dans sa longue marche vers le recouvrement de son couvert forestier.

Le projet Une école 5 ha de Forêt s'inscrit dans la nouvelle dynamique de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Il a pour objectif d'associer la communauté éducative à la reconstitution du couvert forestier national fortement dégradé. A travers ce projet, la communauté éducative réalise, avec l'encadrement des services du MINEF, le reboisement des espaces identifiés par les établissements, à hauteur de 26 000 ha de parcelles forestières et agroforestières. Ce projet permet ainsi de : sensibiliser la communauté éducative à l'écocitoyenneté et aux différentes fonctions qu'assure la forêt ; contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants par la réalisation d'investissements forestiers au profit du milieu scolaire. ■



Planting école regionale

Notons que le projet « 1 école, 5ha de forêt » se veut une étape nouvelle de la stratégie nationale pour l'amélioration et la sécurisation des reboisements. Piloté par le commandant Apata Yavo Nicolas, ingénieur des Eaux et Forêts, le projet vise à promouvoir les plantations forestières en milieux scolaires et à favoriser le développement durable pour satisfaire les besoins pédagogiques, matériels et financiers des communautés éducatives sur toute l'étendue du territoire national.

Le projet Une école 5 ha de Forêt s'inscrit dans la nouvelle dynamique de la politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Il a pour objectif d'associer la communauté éducative à la reconstitution du couvert forestier national fortement dégradé. A travers ce projet, la communauté éducative réalise, avec l'encadrement des services du MINEF, le reboisement des espaces identifiés par les établissements, à hauteur de 26 000 ha de parcelles forestières et agroforestières. Ce projet permet ainsi de : sensibiliser la communauté éducative à l'écocitoyenneté et aux différentes fonctions qu'assure la forêt ; contribuer à améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et des enseignants par la réalisation d'investissements forestiers au profit du milieu scolaire.



Remise de plant symbolique d'un partenaire au Ministre Alain-Richard Donwahi

CÉRÉMONIE OFFICIELLE 1 JOUR, 1 MILLION D'ARBRES

Les récipiendaires des plants

Représentant le Premier Ministre, le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, Hamed Bakayoko, a exhorté les populations à s'inscrire résolument dans le processus de restauration du couvert forestier en ayant un comportement écologique. C'était en présence de plusieurs membres du Gouvernement ainsi que du footballeur international Didier Drogba et de l'artiste A'Salfo.

Pour réussir le pari de restauration du couvert forestier ivoirien, le Ministre a insisté auprès de son collègue

des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi, à accroître la campagne de sensibilisation des populations.

Pour sa part, le Ministre Alain-Richard Donwahi, initiateur du projet, a dit que le gouvernement a décidé d'accroître le couvert forestier du pays de 20% d'ici 2030, contre 11% actuellement car sur le chemin de l'émergence, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans la sauvegarde du patrimoine forestier. « Aujourd'hui, nous allons planter un million d'arbres et l'année prochaine, nous planterons 5 millions d'arbres

», a-t-il indiqué, ajoutant que chaque arbre est le symbole de la paix et de l'espoir.

Notons que lors du Conseil des Ministres, le 06 novembre 2019 à Abidjan, le Gouvernement a lancé l'opération "Un jour, un million d'arbres" et demander la mobilisation de toutes les couches sociales à agir ensemble pour la reconstitution du couvert forestier fortement dégradé.

HA

Une appropriation au sommet de l'État



Planting du PR et son épouse



Planting du Vice-Président



Planting du Premier Ministre

Les autorités du pays ont donné l'exemple en procédant à des opérations de plantings d'arbres. Le Président de la République a donné le coup d'envoi. Il a été imité par le vice-Président et plusieurs membres du gouvernement. Le Premier Ministre, Chef du gouvernement SEM Amadou Gon Coulibaly, a fait savoir que ces gestes traduisent la détermination du gouvernement à travailler à la reconstitution du couvert forestier.

Les forces de l'ordre et de sécurité pour la sauvegarde de la forêt



Planting du Général KOUYATE, DG de la Police Nationale



Planting à Mbatto

Les Armées chargées de défendre l'intégrité du territoire et la Police commise à la protection des biens et des personnes ont œuvré pour le planting d'arbres en vue de la restauration du couvert forestier. Ils étaient nombreux ce jour là aussi bien pour planter que sécuriser l'opération.

Les autorités locales veulent sauver la Forêt



Planting des autorités de Danané



Planting des autorités Dimbokro

Les Autorités locales, élus ne sont pas restés en marge de cette opération. Toutes les opérations de planting dans les régions se sont déroulées dans les directions sous la supervision des autorités. Ils sont sortis massivement dans les régions pour accompagner le processus.

Les religieux s'impliquent



Monseigneur Marie-Daniel DADIE

Les religieux ne cessent de lutter contre le réchauffement climatique de la planète. La planète est gage de la survie de l'humanité. Si l'on n'y prend pas garde, elle sera invivable pour l'être humain et disparaîtra. C'était donc une occasion pour démontrer leur attachement à la reconstitution du couvert forestier pour le bien-être de l'homme et pour la paix dans le pays.

Les stars sensibilisent



Planting de Asalfó

Des footballeurs, artistes chanteurs et comédiens, animateurs télé, ont adhéré au projet en participant à cette opération. Ils estiment que le

changement climatique est un fléau mondial et ont décidé de s'investir résolument dans sa lutte.



Planting de Kedjevara



Planting de Didier Drogba

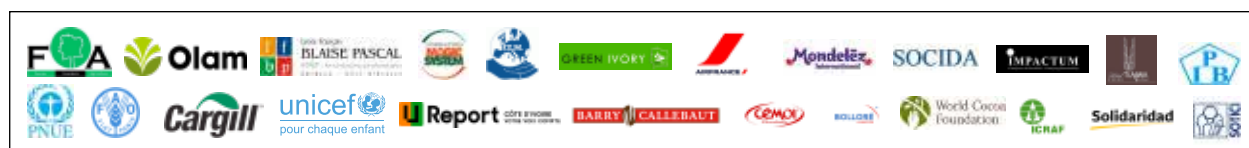
La société civile dans la lutte



Populations, Ong, familles, jeunes, hommes et femmes, les paysans et même des enfants se sont, en effet, mobilisés en participant à l'opération "1 jour, 1 million d'arbres". La perturbation des saisons est devenue un problème très sérieux contribuant à la paupérisation des populations villageoises. Il est plus qu'impérieux que la Côte d'Ivoire redevienne le pays forestier d'antan.

Des partenaires appuient le projet

Plusieurs partenaires ont accompagné l'opération. Certains ont fait des dons en nature par la mise à disposition de plants, d'autres l'ont soutenue financièrement. Ces appuis ont été gérés par une agence de la place qui a aussi assuré le suivi et l'évaluation du planting. ■



LA TASK FORCE

UN FACTEUR DE RÉUSSITE DE L'OPÉRATION



Le CT Jean-François Curtis au milieu en blanc entouré des membres de la task force

Dans le cadre de la bonne exécution de l'opération « 1 jour, 1 million d'arbres », une « task force » ou « groupe de travail », a été mise en place en 24h par Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts.

En effet, pour assurer le bon déroulement du challenge « un jour, un million d'arbres », le Ministre Alain- Richard DONWAHI a fixé comme mission principale à ladite « task force », la planification et le suivi des opérations. Ce groupe de travail supervisé par M. CURTIS Jean-François, Conseiller Technique Gouvernance, était composé de M. KOUAKOU KAN Michel chargé d'études, du Capitaine KOUMAN Etienne, sous-directeur du cadastre et du reboisement, du Commandant SYLLA Cheick négociateur FLEGT et du Capitaine Désiré Brice KOURAYE, également chargé d'études. Elle avait entre autres responsabilités, d'élaborer un tableau de bord pour le suivi des activités liées à l'opération ainsi que de rédiger le bilan général de ladite opération. Suite à la mise en place de cette « task force » un tableau de bord a donc été fourni dans la soirée du même jour au premier responsable du Ministère des Eaux et Forêts. Ce groupe de travail fut déterminant pour la réussite de l'opération « 1 jour, 1 million d'arbres ». A ce facteur essentiel, il faut notamment ajouter, l'habileté et l'expérience de hauts responsables des Eaux et Forêts, le dynamisme des ingénieurs, la mobilisation citoyenne, la contribution des donateurs et l'engagement de toute la corporation pour le succès de cette opération.



2 TECHNIQUES INNOVANTES POUR RÉUSSIR LE PLANTING

La période n'était pourtant pas favorable au projet 1 jour, 1 million d'arbres d'autant plus que la période de reboisement venait de s'achever (Août - Septembre - Octobre). Le changement climatique ayant considérablement perturbé les saisons, le premier responsable des Eaux et Forêts, vu la forte pluviométrie qui a prévalu durant le mois de novembre a entrepris de lancer l'opération. Des dispositions ont été prises pour la réussite du planting. Ce sont donc deux techniques innovantes notamment la méthode des seeballs et l'utilisation de la pluie solide qui ont été utilisées pour la réussite du planting. La Pluie Solide étant considérée comme un rétenteur d'eau sous forme de granulés et la méthode de seedballs favorisant la régénération rapide des forêts détruites à travers des graines d'arbres larguées dans la forêt.

La pluie solide : méthode de rétention d'eau



La Pluie Solide est un rétenteur d'eau sous forme de granulés. Elle est bio - fractionnable, non toxique et capable d'absorber des centaines de son poids en eau. Elle est utilisée avec succès par de nombreux producteurs pour faire face aux problèmes de

manque d'eau. Elle est prisée dans les secteurs agricoles et forestiers ainsi que dans la floriculture, l'horticulture et dans les nouveaux scénarios de la culture hydroponique. La Pluie Solide, super absorbante, permet à chaque granulé de s'élargir et d'emmagasiner des centaines de fois son poids en eau. Le processus d'hydratation est complètement réversible. Il peut se répéter pendant dix (10) ans.

Agissant comme une éponge qui restitue 95% à 99% de l'eau stockée, l'eau ainsi disponible est consommée par le système racinaire des plantes en fonction de leurs besoins. Cette disponibilité en eau assure une croissance stable des végétaux et de saines cultures.

La Pluie Solide réduit considérablement les cycles d'arrosage et génère des économies en eau et nutriments.

Judicieusement utilisée, cette méthode de rétention d'eau évite le stress hydrique pour la plante ainsi que la perte de récolte due à la sécheresse. Cette capacité de rétention assure le développement de plantations même en saison sèche faisant le meilleur usage des maigres ressources en eau et en nutriments disponibles. Chose incroyable, il fonctionne même dans le sable !

Mode d'emploi

- 1) Verser la Pluie Solide dans un (1) litre d'eau, l'équivalent d'un (1) bouchon d'une bouteille d'eau minérale ;
 - 2) Attendre environ trente (30) minutes afin que la gelée devienne ferme ;
 - 3) Mélanger la gelée avec de la terre (1 volume de gelée pour 1 volume de terre) ;
 - 4) Positionner le mélange au niveau des racines ;
 - 5) Ce ratio atteint 4 pots de 1 litre. Les mesures sont approximatives à compenser en fonction de la qualité du sol et du type d'eau utilisée ;
- L'utilisation de la Pluie Solide est simple et peut être appliquée sèche ou hydratée selon les dosages recommandés par nos Techniciens.



vue des plantings de Koumassi

C'est quoi la méthode des seedballs ?



La méthode seedball est issue d'une technique ancienne qui consiste à faire des boulettes de graines, également appelées bombes de graines. Elles sont constituées de graines variées enrobées d'argile, le tout façonné en forme de sphères plus ou moins grosses, avec d'éventuels additifs destinés à la redécouverte au ^{xx}e siècle par un botaniste japonais et popularisée au ^{xxi}e siècle en occident avec l'engouement pour la permaculture.. Ce mode de propagation des plantes ne convient pas

à tous les types de graines. Certaines espèces voient leur taux de réussite amélioré par l'enrobage en boule d'argile⁹, tandis que d'autres nombreuses graines d'arbres nécessitent notamment d'être stratifiées en terre durant un temps de dormance suffisamment long pour permettre la germination.

Share

Tweet

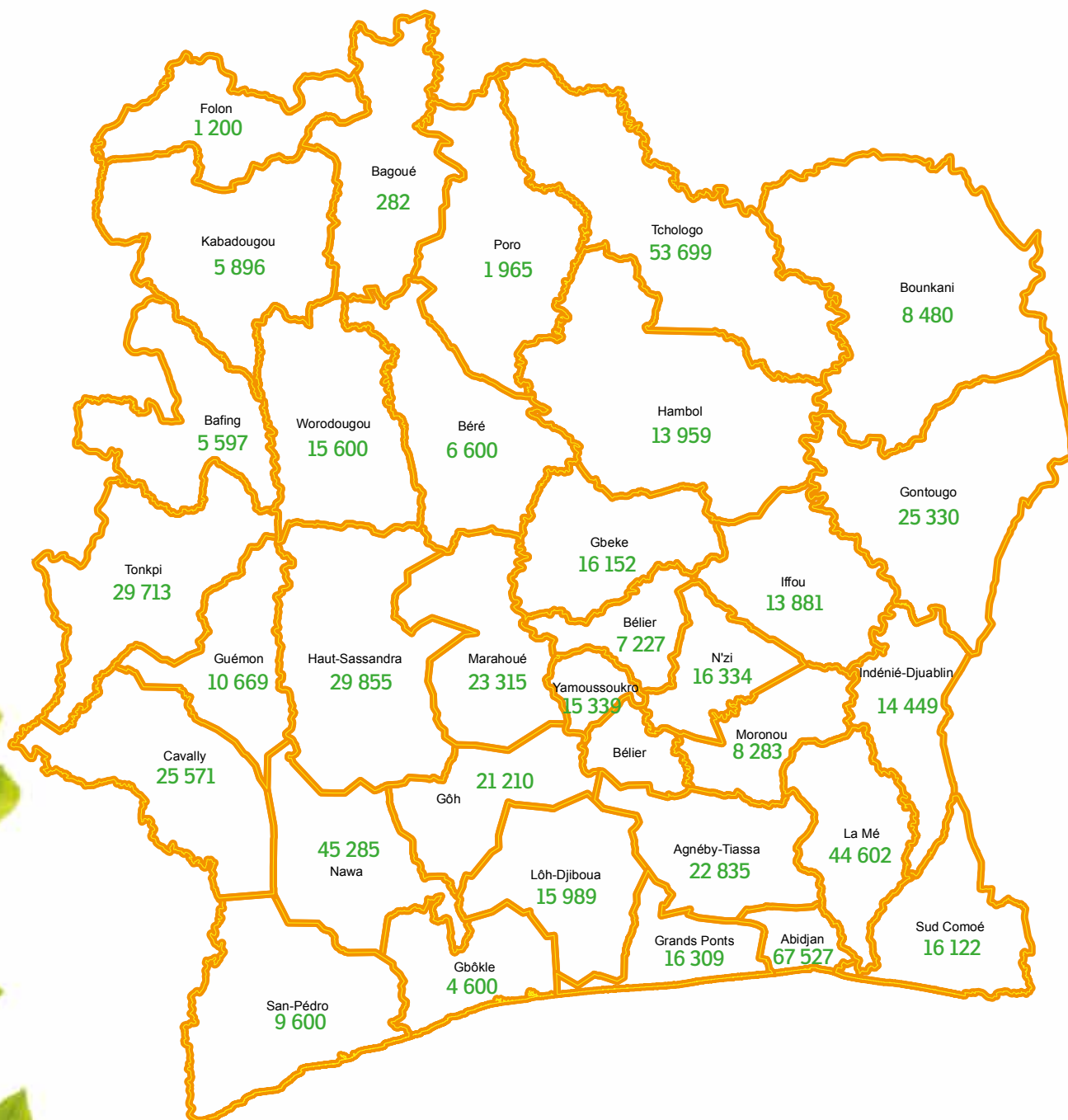
Cette méthode consiste à disperser des balles de graines de Teck, Framiré, Baobab, Fromager, Acacia mangium et Iroko dans des espaces vides qui, dans quelques années, devraient donner une belle petite forêt. Cela permettra de capter pas mal de carbone et aider à purifier l'air.

Les projets de reboisement de SEEDBALLS CI visent à restaurer des forêts dégradées, à recréer des forêts primaires et à contribuer au développement socio-économique des populations rurales grâce à l'arbre. À cet effet, SEEDBALLS CI privilégie des projets de forêts pluri-essences, adaptés à l'écosystème local.

Ces initiatives sont financées par les entreprises partenaires et conduites localement par leurs relais sur le terrain : forestiers, entreprises sociales, associations, ONG, communautés villageoises etc... ■

BILAN OPERATION 1 JOUR, 1 MILLION D'ARBRES

SODEFOR : 554 599 PLANTS





5845 HECTARES
DE FORÊTS
REBOISÉS,

soit 14 fois
la commune
du Plateau

1 169 074 PLANTS

PLANTING
ÉCLATÉ



458 SITES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

- 57 SITES À ABIDJAN
- 268 SITES À L'INTÉRIEUR
- 133 SITES
pour les forces de
sécurité et de défense)
- 129 468 VOLONTAIRES
- 30 ORGANISATIONS DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE
ET DU SECTEUR PRIVÉ
- 171 ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES

LES PARTENAIRES



PARTENAIRE À L'HONNEUR

"1 Jour, un million d'arbres" Un succès à rééditer

Par Serge Henri Agnéro
Président du « Tournoi des natifs »

A la faveur de l'opération « 1 jour 1 million d'arbres », l'organisation dénommée le « Tournoi des natifs », à l'instar de nombreuses organisations, s'est associée au Ministère des Eaux et Forêts pour planter le 15 novembre 2019, plus d'1 million d'arbres en Côte d'Ivoire. Il est l'un des premiers volontaires à accompagner l'opération.



En effet, le "Tournoi Des Natifs" TDN est une organisation apolitique qui regroupe des personnes ayant en commun les mêmes mois ou les mêmes jours de naissance. Elle prône la cohésion sociale et la paix et participe à des actions sociales en vue de la promotion des jeunes. C'est à juste titre qu'elle s'est portée volontaire pour la reconstitution du couvert forestier ivoirien à travers l'opération "1 jour, 1 million d'arbres".

"Un jour, 1 million d'arbres" devrait permettre de planter en 1 jour, 1 million d'arbres. Cette initiative du Gouvernement, sous le leadership du Ministre Alain-Richard DONWAHI a suscité l'implication de l'ensemble de la population. Notamment, les établissements scolaires, les Armées, les femmes, jeunes, vieux et enfants, les organisations de la société civile etc.

Une appropriation nationale

La participation de toutes les couches sociales à cette opération a démontré que le problème du changement climatique et de la reconstruction du couvert ivoirien est une affaire de tous. Ecoliers et étudiants, jeunes et adultes, femmes et hommes, cadres et petits agents, citadins et villageois, Président de la République, Ministres, Elus, Autorités locales et Administrés, organisations de la société civile et Religieux tous y

ont participé. Les habitants de la Côte d'Ivoire se sont mobilisés tel un seul homme pour planter 1 176 000 arbres en une journée.

Le 15 novembre 2019, les communes d'Abidjan, les Directions régionales, les Places publiques ont été prises d'assaut par les volontaires. Cette journée a permis de rassembler les populations pour sauver la forêt. Les « Natifs », quant à eux se sont associés aux plus jeunes à savoir les élèves, pour planter les arbres dans les établissements scolaires selon le programme établi par le Ministère des Eaux et Forêts avant l'opération.

Une communication 360 °

Dès le mois d'octobre 2019, une campagne de sensibilisation a débuté avec la participation du "Tournoi Des Natifs", ensuite les U reporters ont suivi.

La page facebook du TDN, précurseur, de la sensibilisation a été la vitrine de diffusion des messages pour le planting des populations. Elle a permis à chaque "TDN" dans sa contrée, de trouver des plants pour repérer un site officiel de planting ou à défaut, pour planter dans sa concession.

Un site internet dédié du Ministère a pris le relais. Cette plate-forme a permis de suivre l'état d'avancement des opérations ; Des spots radios ont été diffusés sur les

radios de proximités dans les régions. Ainsi, des annonces passaient quotidiennement sur 15 stations de radio pendant 10 (dix) jours. Sur la première chaîne de la RTI il y a eu la diffusion de spots publicitaires, des passages à des émissions télévisées pour annoncer l'évènement. La chaîne A+ Ivoire diffusait également des vidéos de sensibilisation. Des affichages de 12 M² animaient les grandes artères de la ville d'Abidjan. La presse nationale et internationale s'est également fait l'écho de cette opération.

Au niveau digital, un numéro watts up a été mis en service par le ministère, plus de 1 000 000 Messages de sensibilisation ont été envoyés par sms, 2400 photos reçues, 29345 vues des vidéos, 44219 interactions avec les publications, 126335 personnes touchées par les publications.

Le jour de l'opération, une caravane a sillonné les quartiers du district d'Abidjan, avec des animations sur sites où des tee-shirts ont été distribués aux nombreux volontaires.

Une forte contribution des partenaires

Ils étaient nombreux, les PTFs, les bailleurs de fonds, les représentations diplomatiques, le secteur privé, à accompagner les plantings dans les établissements scolaires et les Directions régionales par la mise à disposition des plants. Cet élan de civisme national est historique. L'opération **"1 jour 1 million d'arbres"** symbolise certainement la naissance d'une génération éco-citoyenne. C'est à juste titre que le Ministre Alain-Richard Donwahi a donné rendez-vous aux populations en mai 2020, en prenant l'engagement de relever un nouveau défi plus ambitieux, dénommé :

"1 jour, 5 millions d'arbres".

Cette opération était pour certains la première occasion de laisser une marque positive dans le paysage naturel de notre pays ; Un arbre pour soi-même, un arbre pour la postérité. La société civile doit davantage s'impliquer dans la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine naturel. Notons que le succès de cette opération a engendré un repositionnement et une valorisation de la corporation des Eaux et Forêts dans l'esprit des Ivoiriens, un projet de planting mensuel du « Tournoi des Natifs » est en cours d'élaboration. ■

U-REPORT CÔTE D'IVOIRE, UNE PLATE-FORME SOCIALE POUR DONNER UNE VOIX AUX JEUNES



U-Report, une plate-forme sociale développée par UNICEF et mise en œuvre en Côte d'Ivoire en partenariat avec le gouvernement ivoirien, afin de donner une voix aux jeunes, a atteint le million d'utilisateurs en Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire devient ainsi le deuxième pays à franchir la barre du million et le premier pays francophone au monde en terme de nombre de U-Reporters sur 70 pays. En Côte d'Ivoire, la plateforme U-Report a été adoptée en Conseil des Ministres en 2016 en tant qu'outil pour permettre à la jeunesse de faire entendre sa voix.

Accessible par SMS et Facebook Messenger, la plateforme U-Report permet aux jeunes de recevoir des informations, de questionner et de donner leurs avis, sur les défis qui se présentent à eux au quotidien.

En Côte d'Ivoire, les U-Reporters mènent également des actions sociales pour un changement positif dans leur communauté appelées U-Action.

Les U-reporters ont activement contribué à l'opération "1 jour, 1 million d'arbres". Ils ont planté sur l'artère principale de Koumassi.

Pour joindre U-Report et participer aux sondages ou aux U-Actions, il suffit simplement d'envoyer le mot JOINDRE par SMS en inbox sur la page Facebook de U-Report Côte d'Ivoire ou au 1366 sur Orange ou MTN.

C'est gratuit!

1^{ERE} JOURNEE DE REBOISEMENT DES COMMERÇANTS DE RESIDUS DE SCIAGE D'ABIDJAN



Dans le cadre de la mise en pratique de sa politique nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, adoptée en mai 2018 ; la Direction Régionale des Eaux et Forêts du District Autonome d'Abidjan a organisé la 1^{ère} journée de reboisement des commerçants de résidus de sciage dans le village d'Anyama-Adjamé, Sous-préfecture d'Anyama, le 23 juillet. Cette première édition a eu lieu en présence du Sous-Préfet d'Anyama, M. Kouakou Michel, représentant le Ministre des Eaux et Forêts. Etaient aussi présents toute la chefferie d'Anyama-Adjamé, des commerçants de bois des communes de Cocody, Abobo, Yopougon, Koumassi et Adjamé. La journée de planting était dédiée aux commerçants de bois de la ville d'Abidjan. Elle vise à impliquer toutes les couches sociales dans des activités de reboisement, afin de prendre part à la reconstitution des forêts ivoiriennes et contribuer à la pérennisation de leurs activités.

Dans son adresse, le Sous-Préfet n'a pas manqué de saluer les braves populations d'Anyama-Adjamé pour avoir accepté de concéder la parcelle d'un (01) hectare pour le planting des essences locales, telles que l'Acajou, le Tiama et le Fromager, choisies pour ce reboisement. Le représentant du Ministre Alain-Richard DONWAHI a remercié les commerçants de bois pour leur adhésion au projet de la Direction Régionale du District Autonome d'Abidjan visant à recouvrer l'état initial de notre forêt. ■

MA

LE ZOO NATIONAL D'ABIDJAN A FAIT PEAU NEUVE



La direction du Zoo a aménagé pour les enfants un magnifique espace de jeux avec un baby-foot, un toboggan, un trampoline et d'autres animations du genre. Avec un tarif légèrement revu à la hausse. Un accent a été aussi mis sur la sécurité et un personnel dédié près des cages. ■

MD

UN CONTAINER DE BOIS DE VÈNE ABANDONNÉ AU PORT

Une enquête de longue haleine menée par les fins limiers de la BSSI, a le 2 décembre, abouti à la saisie d'un container de vène au terminal du port d'Abidjan. En effet, un container exporté frauduleusement depuis le mois de décembre 2018 en destination de la Chine a été tracé et repéré en Chine. L'acheteur chinois effarouché par les saisies et les arrestations opérées dans le secteur en Côte d'Ivoire a préféré ne pas se présenter pour réceptionner son colis. C'est ainsi que le container fut ramené à Abidjan. Les enquêtes se poursuivent pour déterminer toutes les responsabilités et complicités dans le trafic de nos essences de valeurs. ■

JFK



OPERATION PLANTING D'ARBRES À AHOUE S/P DE BROFODOUME



En prélude à la fête de l'indépendance du 07 août, une journée "village propre" couplée avec le lancement d'une opération planting d'arbres a eu lieu dans le village d'Ahoué sous-préfecture de Brofodoumé sur l'axe d'Alépé, le mercredi 31 juillet 2019. Une cérémonie placée sous la présence effective du Sous-Préfet de Brofodoumé, Mme Niamkey née DAN Sylvie, accompagnée d'une forte délégation. Le Ministère des Eaux et Forêts était représenté par le chef de cantonnement des Eaux et Forêts d'Anyama, Capitaine YERA Marie Thérèse, qui représentait le Directeur Régional du District d'Abidjan. Était aussi présent le Lieutenant HOBOUT Laure Mariette, chef de poste de Brofodoumé, initiatrice de cette journée de planting. Ce sont environ 600 plants qui ont été mis en terre dans le village d'Ahoué, afin de faire de ce village, une cité verte.

Saisissant l'appel du Ministre Alain-Richard DONWAHI, Mme le Sous-Préfet a invité les populations de sa circonscription à faire du reboisement leur quotidien, afin de recouvrer notre biodiversité.

Le Service Communication

DES AGENTS DES EAUX ET FORÊTS RENFORCENT LEURS CAPACITÉS EN GESTION DES RESSOURCES EN EAU



Une mission de la direction générale des ressources en eau du ministère des Eaux et Forêts conduite par son premier responsable, le colonel Ehoussou Niamzou a échangé, à Daloa le 23 Décembre, avec des agents de la direction régionale en vue de renforcer leurs capacités en gestion des eaux dans la région du Haut-Sassandra. Les travaux ont été marqués par deux communications. La première a porté sur le cadre institutionnel qui régit la direction générale des ressources en eau ainsi que la politique de gouvernance de cette structure. La seconde communication était axée sur le code de l'eau dont certains articles majeurs ont été expliqués aux participants qui étaient pour la plupart des directeurs régionaux des Eaux et Forêts, des chefs de cantonnement...

BT

UN BRACONNIER TUE UN ÉLÉPHANTEAU



Le 7 décembre 2019, aux environs de 14 heures, le cantonnement des Eaux et Forêts de Sipilou a reçu une information faisant abattage d'un éléphant par un braconnier aux alentours du campement Ibaville. Sous la houlette du Chef de Cantonnement, une mission a été automatiquement diligentée pour mener des investigations afin de vérifier l'information reçue. Tout a été mis en oeuvre pour appréhender les auteurs de cette inqualifiable infraction. Les populations ont été aussitôt sensibilisées à la conduite à tenir face à cette situation. Aussi ont elles été informées de l'importance de préserver ces animaux qui représentent l'emblème de notre pays. Après investigation, le sieur André, originaire du village de Sema, a été appréhendé aux environs de 19h ce jour-là. Il n'a fait aucune difficulté à avouer son forfait d'avoir abattu l'éléphanteau avec un fusil de calibre 12.

LES PARTIES PRENANTES DE L'APV-FLEGT ÉVALUENT L'APPORT DU CONTRÔLE DANS LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE



Photo de famille des participants

Les parties prenantes au processus de l'Accord de Partenariat Volontaire pour l'Application des Réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux, ont pris part à la JOURNEE FLEGT tenue le mardi 10 décembre 2019 à Abidjan-Cocody, en vue de dresser le bilan de la contribution du contrôle forestier à l'amélioration de la gouvernance forestière et d'en dégager les perspectives. Il s'est agi pour les différents intervenants de permettre aux participants d'avoir une compréhension commune et claire du contrôle forestier et de la gouvernance forestière, de présenter les différents types de contrôle forestier effectués et faire le bilan de leur mise en œuvre

et d'analyser les interactions entre les différents types de contrôles effectués. Par ailleurs, la perception des différents groupes d'acteurs sur le contrôle forestier tel que pratiqué ainsi que la contribution des parties prenantes non étatiques au renforcement du contrôle et à l'application de la réglementation ont été recueillies. Des recommandations pertinentes ont été formulées par les participants pour un dispositif de contrôle plus efficace dans un contexte de gouvernance participative et d'enjeux multiples (synergie d'actions, mécanismes de coordination, communication.....). ■

DK

LE GENRE DANS LA GOUVERNANCE



Vue des participants

Le 11 décembre 2019 s'est tenu à Abidjan-Cocody, l'atelier de « renforcement des capacités des parties prenantes sur la thématique du genre et sa prise en compte dans la gouvernance forestière ». Organisé par le secrétariat technique permanent APV-FLEGT, cet atelier a été présidé par le colonel Elvire MAILLY ZOZOU, Directeur Général des Forêts et de la Faune représentant le Ministre Alain-Richard DONWAHI. MD

SOUTENANCE DE THÈSE : MENTION TRÈS HONORABLE POUR LE CAPITAINE KOUASSI KOUAKOU JEAN LUC



Le capitaine Kouakou Jean- luc au milieu en cravate rouge entouré des membres du jury

Le Capitaine KOUASSI Kouakou Jean-Luc, Chargé d'Etudes à la Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier a réalisé des travaux de thèse de Doctorat en Sciences Agronomiques et Génie Rural option Climatologie et Gestion Environnementales des Ecosystèmes. Ses travaux ont porté sur le thème : « Variabilité climatique, dynamique des feux de végétation et perceptions locales dans le bassin versant du N'Zi (Centre de la Côte d'Ivoire) ». A l'issue de la soutenance de thèse qui a eu lieu le vendredi 21 juin 2019 à l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, il a obtenu la mention "Très honorable". ■

PROJET INVENTAIRE FORESTIER FAUNIQUE IVOIRIEN



La Côte d'Ivoire a perdu de 1960 à 2019, 90% de son patrimoine forestier avec des conséquences très néfastes sur le régime des pluies, facteur essentiel pour l'agriculture, ressource principale du pays. Dans le souci de remédier à ces intempéries et trouver des solutions idoines, le gouvernement ivoirien a décidé de faire l'inventaire de sa forêt et sa faune sur toute l'étendue du territoire national. Depuis début janvier 2019, la Côte d'Ivoire a officiellement lancé son projet d'Inventaire Forestier et Faunique National (IFFN) avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le programme « Contrats de Désendettement et de Développement » C2D. Prévu pour une durée de 2 ans, ce projet dont la maîtrise d'ouvrage nationale est assurée par le ministère des Eaux et Forêts (MINEF) vise à actualiser les ressources forestières et fauniques du pays afin de donner au gouvernement ivoirien des leviers d'actions lui permettant une gestion optimale de ses ressources. Les inventaires forestiers et les enquêtes socio-économiques progressent. A ce jour, les équipes ont réalisé les inventaires forestiers à Yaobou, dans les forêts classées de Mopri à Tiassalé, celles de Rapides Grah à Gabiadji et dans la zone de Zagné dans la forêt classée du Cavally. Les équipes du nord se sont, quant à elles, rendues à Boundiali et à Nassian en passant par Ferkessedougou et Dabakala. Tous les opérateurs poursuivent donc leur bonne progression malgré des conditions parfois difficiles liées à l'impraticabilité de certaines voies.

DK

COLONEL MAILLY ELVIRE ZOZOU 208 ESPÈCES ANIMALES MENACÉES D'EXTINCTION



Deux-cent-huit espèces fauniques en Côte d'Ivoire sont menacées d'extinction sur les 1154 espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens selon la directrice générale des forêts et de la faune, Colonel Mailly Elvire Zouzou s'appuyant sur les résultats d'une étude des experts. Selon le Colonel Zouzou, cette étude, commanditée entre 2015 et 2018 par le ministère des Eaux et Forêts, ajoute que ces espèces sont malheureusement les plus convoitées, les plus utiles, car considérées comme des espèces « phares et remarquables ». La directrice générale de la faune s'exprimait ainsi, à l'occasion de l'atelier national de validation du rapport le 10 décembre de la consultation nationale sur la criminalité liée aux espèces sauvages. L'atelier fut l'occasion de présenter les résultats de la mission consultative aux différents acteurs de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et de les valider. Une fois validé, la Côte d'Ivoire soumettra son rapport national au Programme pour la biodiversité et le changement climatique en Afrique de l'Ouest (WABICC).

DK

SIX MOIS DE PRISON FERME POUR UN BRACONNIER PRIS DANS LE PARC NATIONAL DE LA COMOÉ

Un homme a été condamné le 30 novembre par la section de tribunal de Bouna, à six mois de prison ferme et à 200.000 FCFA d'amende, pour activité de braconnage dans le Parc national de la Comoé. ■

55 ÈME SESSION DE L'OIBT : LES POINTS FOCaux SE RENCONTRENT AU TOGO



Première à partir de la gauche, Commandant ANZAN, Directrice des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation,

La Directrice des Etudes, de la Planification et de l'Evaluation, Point Focal national de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) a pris part à l'atelier de restauration des paysages forestiers de l'Afrique de l'ouest avec l'appui de petits exploitants, du 27 au 29 novembre 2019, à Lomé au Togo. Cet atelier qui a réuni les points focaux africains de l'OIBT, les chercheurs et les représentants des petits exploitants de l'Afrique de l'ouest est une session technique qui précède la 55ème session du Conseil International des Bois Tropicaux tenue du 02 au samedi 07 décembre 2019, dans la capitale togolaise. ■ SERCOM



Meilleurs Vœux 2020

Mesdames et Messieurs,

Au seuil de la nouvelle année, le moment est indiqué pour dresser le bilan de nos activités de l'année écoulée et définir les perspectives pour 2020. Nous avons entrepris plusieurs actions. En mai 2018, le Gouvernement a adopté la nouvelle Politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts. Une stratégie a été élaborée pour sa mise en œuvre.

Après son adoption au Parlement, la Brigade Spéciale de Surveillance et d'Intervention créée début 2019 a engagée la lutte contre l'exploitation forestière et l'orpaillage clandestin. Une importante dotation en équipements, armements et en moyens de mobilité a été faite dans le cadre du plan d'urgence. Le nouveau Code forestier longtemps attendu a été promulgué par le Président de la République et est entré en vigueur le 18 octobre. En outre, Plusieurs textes ont été rédigés pour une meilleure application de ce Code. L'opération « 1 jour, 1 million d'arbres » a mobilisé plus d'un million de personnes, dont des membres du Gouvernement, des élus, religieux, écoliers, femmes, hommes et Ong. Je salue cet élan de civisme national ! rendez-vous est donc pris en mai 2020, pour relever un nouveau défi plus ambitieux, dénommé : « 1 jour, 5 millions d'arbres ».

Chers collaborateurs,

Pour cette année 2020, au regard de nos acquis de 2018 et 2019, je puis affirmer sans fausse modestie que vous disposez de moyens de mobilité, d'armements et autres équipements nécessaires pour mener à bien les missions qui vous sont assignées. J'attends donc de vous des résultats !

Je vous exhorte également à la discipline. C'est, en effet, par la discipline et la rigueur dans le travail que nous relèverons les nombreux défis du développement. Ces défis à relever sont si grand que nous n'avons droit à aucun prétexte.

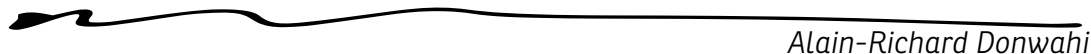
Ensemble, nous serons plus forts !

Aux partenaires

La table ronde à venir doit être l'occasion pour vous et nous de démontrer que la préservation de la forêt est l'affaire de tous et que le changement climatique demeure une préoccupation mondiale.

Au regard du chemin que nous avons parcouru en 2019, ponctué de bons résultats et d'une grande détermination collective, je reste confiant pour 2020.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

 Alain-Richard Donwahi

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO



[illegible]

D'ICI 2025, 100% DE NOS INGREDIENTS
POUR LE CHOCOLAT SERONT DURABLES



1. Madame le Ministre Raymonde Goudou • 2. Planting Asafô • 3. Saïoua • 4. Secrétaire d'Etat Belmonde • 5. Le Ministre Marcel Amon-Tanoh et son épouse • 6. ONG YES GREEN EARTH Abidjan • 7. Seedballs.ci • 8. S.E.M Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre • 9. Didier Gbogou • 10. Le Ministre Amadou KONE Bouaké. • 11. Planting Drogba • 12. Planting du Président de la République et son épouse. • 13. Planting du Vice-Président • 14. Dir cab ME. Martial • 15. Le Ministre de la santé et de l'Hygiène Publique, Dr Aka Aouélé • 16. Planting Mabri • 17. Planting MINEF • 18. Planting du Ministre de la défense • 19. LA NAWA soubre • 20. Le Ministre Mamadou Touré GAGNOA. • 21. La Mé. • 22. Planting religieux • 23. Cargill à EPP Bowaly à Daloa • 24. Mme Jeanne Kassi et famille • 25. Zoo National d'Abidjan aveugles • 26. Club toast Master Adjamé • 27. Danané • 28. Le Secrétaire d'Etat Épiphané Zoro Bi Ballo GAGNOA.